REUNION DU 29 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-neuf du mois de Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

<u>PRESENTS</u>: LAPALLUS Marc, PEGUET Isabelle, AUBONNET Michel, BRETON Jean-Jacques, REBERGUE Ingrid, CHARPIN Gilbert, BUTTY Sylvain, MERCIER Ludovic, CHARRIER Stéphane, ALBERT Mireille.

ABSENTS EXCUSES: JAUZI Tiffany, TRONCY Sophie, BUFFIN Valérie, FAVRE Julie.

ABSENT: MARQUES Romain.

Monsieur Stéphane CHARRIER a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Intervention d'un élu de la Communauté de Communes concernant le transfert de compétences eau et assainissement : puis prise de décision (transfert et charte).
- > Approbation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Eau et Assainissement de l'année 2018,
- Tirage au sort de 3 électeurs en vue de la désignation des jurés d'assises pour l'année 2020,
- Accord local sur la composition du futur conseil communautaire à l'horizon 2020,
- Achat à l'Euro symbolique des parcelles composant le chemin du Petit Bois »,
- ➤ Vote des montants de la participation communale pour les enfants fréquentant les Centres de Loisirs ou colonies de vacances année 2019,
- Délibération pour le reversement direct au profit de l'OGEC Ecole ST PAUL de la participation attribuée par la commune d'Arcinges pour les frais de scolarité,
- Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif (gérante agence postale) et d'un poste d'agent de service contractuel (cantine),
- Délibération pour l'accueil d'un apprenti au sein des services techniques,
- Dépôt d'une demande de subvention auprès du département de la Loire pour des travaux sur divers bâtiments communaux au titre de l'enveloppe de solidarité année 2020,
- Demandes de subventions : Comité des Fêtes, Mousquetaires de la nuit, Prévention Routière.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le maire accueil Mr GROSDENIS Henri, élu de la Communauté de Communes de CHARLIEU venu présenter la charte relative au transfert de la compétence Eau et Assainissement. Mr GROSDENIS rappel le contexte à propos du transfert de la compétence eau et assainissement actuellement gérée par les communes et qui, selon la loi NOTRé devrait être transférée au profit des Communautés de Communes depuis 2015. En 2018, un nouveau texte est venu assouplir le premier et permet, aux collectivités compétentes en matière d'eau et d'assainissement de repousser ces transferts au plus tard en 2026.

Mr GROSDENIS précise qu'à ce jour, il n'est pas possible techniquement et administrativement de transférer la compétence au 1^{er} janvier 2020 comme l'exige la loi, par le fait que la gestion de l'eau et de l'assainissement est très disparate entre les 25 communes (modes de gestion différents, travaux de mises aux normes des réseaux à réaliser, comptabilité etc...) Par conséquent, les maires ont souhaité que ce transfert soit reporté ultérieurement.

L'Etat accepte ce report à 2026 sous conditions que les communes signent une charte donnant les orientations de travail de chaque signataire pour l'obtention d'un niveau de service homogène sur le territoire intercommunal. Les membres du conseil municipal émettent leur avis : ils ne voient aucun inconvénient au transfert de compétences en 2020, car notre commune a réalisé, sous la pression des services de l'état, les travaux nécessaires afin que nos réseaux soient aux normes et regrettent qu'il n'en n'est pas de même pour les communes ayant des réseaux « non conformes ». Les élus précisent que depuis plusieurs années il est consacré, chaque année, un budget pour la réalisation des travaux pour améliorer les réseaux. Les élus espèrent que la charte permettra de faire pression sur les communes afin qu'elles réalisent les travaux nécessaires d'ici 2026.

Mr GROSDENIS indique qu'il fera remonter les remarques des conseillers municipaux auprès de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire remercie Mr GROSDENIS pour son intervention et ses explications.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation, puis nomme Mr Stéphane CHARRIER secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

> DECISION SUR L'APPROBATION DE LA CHARTE RELATIVE AU REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, suite à l'intervention de Mr GROSDENIS, de prendre sa décision quant à l'approbation ou non de la charte des principes guides pour le transfert de la compétence eau et assainissement au profit de la communauté de Communes en 2026.

Le Conseil Municipal **VOTE** à 2 Voix POUR et **8 Voix CONTRE** l'approbation de la charte permettant le report de la compétence Eau et Assainissement au profit de la communauté de Communes en 2026, pour les raisons évoquées précédemment.

> APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire fait une présentation des rapports annuels élaborés par VEOLIA EAU sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement.

Concernant le service Eau, les informations suivantes sont données : habitants desservis : 807 – Nombre d'abonnés : 386 – longueur du réseau : 33 kms – Rendement du réseau : 88.4 % - conformité microbiologique : 100 %. Mr le Maire précise que pour obtenir des subventions le taux du rendement du réseau doit être de 75 % minimum.

Service assainissement : Nbre d'habitants desservis : 741 – Nbre d'abonnés : 260 – longueur du réseau : 12 kms – volume traité : 27 663 m3 ;

Le conseil municipal APPROUVE les rapports de l'année 2018 pour les services Eau et Assainissement.

➤ TIRAGE AU SORT DE 3 ELECTEURS POUR LA REPARTITION DES JURES D'ASSISES EN 2020

Monsieur le Maire informe que parmi les 25 communes composant la communauté de Communes, 11 communes ont été tirées au sort, afin que chacune d'elle procède au tirage au sort d'électeurs qui pourront être désignés Jurés d'Assises en 2020. Nous devons donc procéder au tirage au sort de 3 électeurs parmi la liste électorale. Monsieur le Maire précise que les jeunes de moins de 23 ans ne peuvent être désignés ainsi que les personnes de plus de 70 ans. Le résultat du tirage sort est le suivant :

- Mme ROCHE Pascale née FOURNEL
- Mme DUBUIS Josiane née VERGNAY
- Mme CHASSY Pauline.

Un courrier sera adressé à chacune d'elle pour les informer.

> VOTE SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A COMPTER DE 2020

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu dès à présent de se prononcer sur le nombre de délégués communautaires et leur répartition par commune membre à compter des prochaines élections locales en 2020. Monsieur le Maire explique que la loi permet aux Communautés de Communes par accord amiable avec les conseils municipaux et selon certaines règles, de déterminer le nombre et la répartition des sièges. Le droit commun permet 45 sièges, quant à la répartition par accord local le nombre peut être de 51 ou de 41 délégués. Actuellement, se sont 37 délégués qui siègent. Monsieur le Maire indique que l'Assemblée des Maires communautaire propose une répartition à 41 sièges permettant une optimisation du fonctionnement, une représentation plus cohérente et équilibrée des communes.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la fixation du nombre de délégués communautaires à 41 à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires en 2020.

➤ PRIX D'ACHAT DES PARCELLES COMPOSANT LE CHEMIN « du Petit Bois »

Monsieur le Maire rappelle le dossier de régularisation administrative du Chemin du Petit bois actuellement chemin privé en vue de le classer en chemin communal. Le notaire procède aux démarches nécessaires pour la rédaction des actes. Pour rappel, nous avions décidé d'acquérir les différentes parcelles à titre gracieux mais en contrepartie les frais de géomètre et notariés étaient pris en charge par la commune. Or, le notaire nous a informé qu'il était obligatoire de fixer un prix d'achat, au minima à 1 €.

Par conséquent, le conseil municipal **DECIDE** de fixer le prix d'achat à 1 €uro par parcelle.

> PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES ENFANTS FREQUENTANT LES CENTRES DE LOISIRS OU COLONIES DE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle que chaque année nous révisons les montants de l'aide attribuée aux familles dont les enfants fréquentent les centres de Loisirs ou colonies de vacances en période estivale. Monsieur le Maire précise que l'aide est valable uniquement pour les vacances d'été, pour une présence en centre de loisirs en journée complète. Il rappelle les tarifs des années précédentes, et propose pour cette année de maintenir les mêmes tarifs que ceux appliqués en 2018. A savoir :

Famille dont le quotient familial est inférieur à 700 € :

4.00 €uros par jour et par enfant.

Famille dont le quotient familial est compris entre 701 € et 850 € :

3.70 €uros par jour et par enfant.

Famille dont le quotient familial est compris entre 851 et 990 € :

3.40 €uros par jour et par enfant.

Le Conseil Municipal MAINTIENT les tarifs appliqués en 2018 pour l'année 2019.

> REVERSEMENT A L'OGEC DE L'ECOLE ST PAUL DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ARCINGES AU TITRE DES FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'ARCINGES nous attribue chaque année une participation pour les frais de scolarité pour les enfants scolarisés sur notre commune. Il précise que cette année, cette somme est de 450 € par enfant (5 enfants sont concernés : 4 à l'école St Paul et 1 à l'école Aquarelle).

Monsieur le Maire précise que chaque année une délibération est prise pour autoriser la commune à reverser directement le montant de la participation à l'OGEC de l'école St Paul. Pour des questions de simplification administrative, monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de procéder au versement direct de la participation, chaque année et pour les années futures.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe et **SOUHAITE** que chaque année et pour les années futures, la participation soit versée à l'OGEC, sans avoir à en délibérer annuellement.

> CREATION DE DEUX POSTES : Adjoint Administratif (Agence Postale) et Agent de Service (cantine)

Monsieur le Maire explique que les deux agents affectés à l'agence postale et au service de la cantine arrivent au terme des contrats à durée déterminée qui peuvent leurs être consentis. Afin de préserver ces deux emplois indispensables au bon fonctionnement des différents services, il est nécessaire de créer deux postes : l'un pour la gérance de l'agence postale au grade d'adjoint administratif à compter du 27 juin 2019 en vue de sa titularisation et le second à compter du 29 Août 2019 pour le service à la cantine scolaire au grade d'adjoint technique contractuel, pour une période pouvant aller jusqu'à 6 ans.

Le conseil municipal APPROUVE la création des deux postes.

> ACCUEIL D'UN APPRENTI AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire explique que depuis mi-avril, il ne reste plus qu'un agent affecté aux services techniques. Or, devant l'ampleur du travail à effectuer et vu la demande de Melle MERCIER, qui fait ses études dans le domaine de l'aménagement paysager, pour effectuer un contrat d'apprentissage au sein de la commune ; et après étude de sa demande : le Maire propose de recruter Melle MERCIER en contrat d'apprentissage. Monsieur le Maire indique que le contrat d'apprentissage pourrait débuter le 22 juillet prochain et ce, pour une période de 3 ans. Melle MERCIER propose également ses services en juin. Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de la recruter en juin en tant que contractuel saisonnier afin d'apporter un renfort à l'agent technique. Ce contrat pourrait être consenti du 11 juin au 5 juillet 2019.

Le Conseil municipal est **FAVORABLE au recrutement** de Melle MERCIER en contrat saisonnier du 11 juin au 5 juillet 2019 puis en contrat d'apprentissage à compter du 22 juillet prochain pour 3 ans.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE – ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2020

Monsieur le Maire explique que divers travaux seraient à effectuer : réfection de la salle des archives de la mairie, création d'un système d'alarme incendie à l'église, pose d'un grillage rigide dans les buts du city-stade, pose de poteaux en périphérie du city-stade, réfection de la toiture de l'abri de l'école publique, installation de parois latérales et d'une jonction de toiture sur les abris bus de la place de Verdun ; pour un montant total de travaux de 11 163,54 € TTC. Afin de réduire le coût de ces travaux, il est possible de déposer auprès du conseil départemental, une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité sur l'année 2020.

Le conseil municipal ACCEPTE de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Loire pour les travaux cités ci-dessous représentant la somme globale de 11 163,54 € TTC.

> DEMANDES DE SUBVENTIONS PAR DIVERSES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention sollicitée par Les Mousquetaires de la Nuit, sujet qui avait été ajourné lors du précédent conseil municipal, par manque d'informations.

Il présente également deux demandes émanant du Comité des fêtes et de la Prévention Routière.

Le Conseil municipal **DECIDE** d'octroyer les subventions suivantes :

A 9 voix POUR et 1 voix Contre : 50 € aux Mousquetaires de la Nuit

A l'unanimité : 1 200 € au Comité des Fêtes

Ne donne pas de suite favorable à la Prévention Routière.

> ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir de nouvelles tables pour la salle des fêtes. Deux modèles sont proposés par les établissements CBC de CHARLIEU qui avait déjà fourni celles en place : un modèle de 180 cm et un modèle de 120 cm de long. Après réflexion et pour des questions pratiques, les tables de 120 cm de long sont choisies. Le montant du devis s'élève à la somme de 1 383,89 € TTC pour la fourniture de 5 tables.

Le Conseil municipal **APPROUVE** le devis de l'entreprise CBC de CHARLIEU pour la fourniture de 5 tables de 120 cm pour un prix de 1 383,89 € TTC. **DECIDE** de prendre une décision modificative au budget pour le financement de cette acquisition.

> QUESTIONS DIVERSES:

Un conseiller municipal signale des anomalies dans des articles de presse, notamment des travaux qui seraient réalisés dans le futur alors qu'il ne s'agit que de projets non arrêtés (travaux route de Charlieu et réfection de la salle de Basket).

Un adjoint indique qu'un courrier a été adressé début mai à l'entreprise EIFFAGE concernant le chemin du canal qui présente des dégradations, et ce, seulement quelques mois après l'intervention de ladite entreprise. Le courrier stipulait qu'une nouvelle intervention devait être réalisée afin de remédier aux problèmes et la remise en état du chemin. Il a été précisé à l'entreprise que la facture ne serait réglée que lorsque que les travaux de remise en état auront donné satisfaction.